

## CONSEIL DU 11<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT

### SÉANCE DU 3 FEVRIER 2014

**Le Conseil d'Arrondissement, présidé par Monsieur Patrick BLOCHE,  
Maire du 11<sup>e</sup> arrondissement de Paris, s'est réuni en séance publique  
à 19h00, en Salle des Fêtes de la Mairie du 11<sup>e</sup> arrondissement.**

#### Élus présents

##### **Maires adjoints**

Mme Martine DEBIEUVRE, Mme Mireille FLAM, M. Stéphane MARTINET, M. Jean-Christophe MIKHAÏLOFF, Mme Nawel OUMER, M. Jacques DAGUENET, Mme Dominique KIELEMOËS, M. Jean-Marie BARRAULT, M. Denis GETTLIFFE, M. Luc LEBON, Mme Anne BRANDY, Mme Khédidja BOURCART.

##### **Conseillers de Paris**

Mme Maité ERRECART, M. François VAUGLIN, Mme Hélène BIDARD, M. Philippe DUCLOUX, Mme Liliane CAPELLE, M. Daniel ASSOULINE, Mme Claude-Annick TISSOT.

##### **Conseillers d'arrondissement**

Mme Danièle HOFFMAN-RISPAL, M. Omer MAS CAPITOLIN, M. Francis DURAN-FRANZINI, Mme Sophie PRADINAS-HOFFMANN, M. Jean-Pierre CORSIA, Mme Rosalie LAMIN, M. Alain Jean AMOUNI, Mme Béatrice THIMONIER-VERRIER, M. Samuel DUFAY.

#### Excusés

M. Georges SARRE  
Mme Frédérique JOSSINET  
Mme Prunelle BLOCH  
M. Jack-Yves BOHBOT

*A 19h20, la séance est ouverte par Monsieur Patrick BLOCHE,  
Maire du 11<sup>e</sup> arrondissement.*

**M. le Maire :** « Ce conseil d'arrondissement a évidemment un caractère particulier puisque c'est la dernière réunion du Conseil du 11<sup>ème</sup> arrondissement de l'actuelle mandature, qui a commencé en 2008 et qui va se terminer en mars prochain. Bien entendu il a une signification particulière et il est chargé d'émotion pour un certain nombre d'entre nous. Je pense d'abord à celles et ceux qui, n'étant pas candidats ou n'ayant pas la perspective d'être réélus, ne siègeront pas dans le prochain conseil du 11<sup>ème</sup> arrondissement. C'est d'abord à eux que je m'adresse, et c'est d'abord à eux que je pense. En ce qui me concerne, j'ai conscience de présider ma dernière séance du Conseil comme Maire du 11<sup>ème</sup> arrondissement puisque vous le savez, j'ai pris la décision, il y a déjà un certain temps, de ne pas me représenter comme Maire, m'appliquant de façon volontaire et cohérente, et sans attendre l'échéance de 2017, la loi sur le non-cumul des mandats votée définitivement par le Parlement récemment. C'était cohérent à partir du moment où, comme député, j'ai voté avec beaucoup de conviction cette loi qui constitue pour moi un progrès pour la démocratie et incontestablement une modernisation de la vie politique. Je pense que lorsqu'on a la chance d'être élu de la nation ou élu local, il faut que nous soyons exemplaires pour s'appliquer les lois et même anticiper sur leur application. Il est vrai que j'ai connu ce conseil d'arrondissement sous différentes formes et à différentes places, Mme TISSOT s'en souvient. J'ai commencé comme conseiller d'arrondissement d'opposition, j'étais ensuite Premier adjoint au Maire de M. Georges SARRE qui était Maire d'arrondissement, après j'ai siégé comme simple conseiller de Paris, et puis depuis six ans, comme Maire du 11<sup>ème</sup> arrondissement. Le sentiment que je ressens, que beaucoup d'entre vous, je pense, ressentent spontanément, c'est à la fois de l'émotion bien sûr et de la sérénité ; en tout cas c'est mon état d'esprit. Car à mon avis, la vie ne vaut que lorsque l'on a d'abord l'idée de transmettre. C'est vraiment dans une démarche de transmission que je vais présider ce dernier conseil d'arrondissement, même si évidemment je ne sais pas encore à qui je vais transmettre, même si, vous vous en doutez, j'ai mes préférences; je pense que je ne suis pas le seul ici. Qu'il me soit d'abord permis de saluer les élus de l'opposition. Je vous remercie d'être présents parce que vous avez participé pleinement à la vie démocratique non seulement de notre arrondissement mais également de ce conseil d'arrondissement, d'abord par votre présence, votre participation, vous avez été très présents ; parce que vous avez pris beaucoup d'initiatives, parce que nous avons eu des dialogues constructifs, parce que nous avons su nous écouter, tout en ne réussissant pas à nous convaincre. Nous savons que nous avons des idées différentes sur un certain nombre de sujets mais tout cela s'est passé en bonne intelligence, et surtout avec le respect de l'autre, le respect de la majorité, du fait majoritaire par l'opposition, et le respect par la majorité de l'opposition. Donc je voulais vous remercier à la fois personnellement et collectivement de l'état d'esprit qui a été le vôtre et qui a contribué à l'état collectif de ce conseil d'arrondissement ces six dernières années. Puis je voudrais évidemment remercier les élus de la majorité municipale qui se sont beaucoup impliqués dans la vie de l'arrondissement. Nous sommes en période pré-électorale, j'ai des contraintes donc je ne peux pas valoriser le bilan municipal, mais je voudrais vous remercier chacune et chacun de votre investissement personnel, notamment lors de ces séances du conseil d'arrondissement, mais bien sûr et d'abord dans l'exercice de vos délégations. Il n'y a pas eu de problèmes au sein de la majorité comme on dit habituellement, et nous avons vraiment œuvré collectivement avec une préoccupation majeure qui était le sens de l'intérêt général. Donc à l'arrivée, notre collectif, avec nos différences que personne n'a voulu nier, que personne n'a voulu effacer, a été un collectif qui a bien servi le 11ème arrondissement, a bien servi nos concitoyennes et nos concitoyens. Et je vous remercie

d'avoir contribué à atteindre un des objectifs majeurs de ma vie publique, de ma vie politique, c'est rassembler, unir, et vraiment tout faire pour rejeter ce qui peut nous diviser ou nous opposer, au-delà de nos idées inévitablement différentes sur un certain nombre de sujets. De ce fait je vais me livrer, pour votre plaisir, en tout cas pour le mien, à quelques statistiques de fin de mandature :

- Notre conseil d'arrondissement aura été convoqué à 56 reprises au cours de l'actuelle mandature, soit une moyenne de 9 séances par an, sauf en 2009 où le conseil d'arrondissement a été convoqué 10 fois.
- Le conseil d'arrondissement aura siégé 176 heures au cours de la mandature, soit une moyenne d'un peu plus de 3 heures par séance. Cela peut paraître beaucoup, mais je crois que nous sommes plutôt dans la moyenne basse ; je connais des conseils d'arrondissement qui se terminent beaucoup plus tard que le nôtre.
- Notre conseil aura examiné en six ans un total de 1306 projets de délibération dont 1129 projets soumis pour avis et 177 projets de délibération en propre, c'est-à-dire à notre initiative. Et ça, c'est ce qui a changé concrètement le 11<sup>ème</sup> arrondissement au quotidien.
- 34 communications auront été faites :
  - 6 sur le logement,
  - 6 sur la rentrée scolaire,
  - 5 sur la petite enfance (la cinquième ce soir d'ailleurs),
  - 3 sur la solidarité et la lutte contre l'exclusion et l'emploi,
  - 3 sur les investissements de l'intérêt local,
  - 2 sur la politique de la Ville,
  - 2 sur la démocratie locale
  - 1 sur les thèmes suivants : droits des femmes ; culture ; sécurité ; pour un meilleur service public de proximité ; espace public ; transport, déplacement ; antennes-relais ; plan de propreté.

C'est un peu une liste à la Prévert mais je cherchais vainement quel secteur d'intervention n'a pas été directement abordé.

- Le conseil aura examiné 164 vœux. C'est là où la productivité de l'opposition est évidemment à l'honneur.
- Il aura été répondu à 23 questions orales.

Voilà, vous savez tout de ce que nous avons fait ensemble pendant six ans, c'est-à-dire beaucoup de choses, quel que soit notre place. En tout cas je vous remercie à nouveau toutes et tous, individuellement et collectivement. J'inviterai d'ailleurs les élus après ce conseil d'arrondissement à l'ordre du jour peu chargé pour que nous puissions nous retrouver en salle des mariages à l'issue de cette séance du jour. En tout cas, qu'il me soit permis de vous exprimer à toutes et à tous toute ma gratitude pour le bonheur politique et personnel que vous m'avez offert, et comme on le dit, et c'est cela l'essentiel, la vie continue. Merci. Mme TISSOT.»

**Mme TISSOT** : « Merci M. le Maire. Je voudrais simplement dire quelques mots, à vous-même et à mes collègues. Je voudrais vous dire que durant cette mandature, les trois élus UMP que nous avons été, ont tenu à participer très activement à tous les débats de ce Conseil.

Il est vrai que 3 contre 30, ou plus récemment 3 contre 29, ce n'est pas toujours facile. Mais je reste persuadée que la présence et la parole des élus d'opposition font partie intégrante de la démocratie dans nos quartiers, et notamment face à une double majorité. Mais vous avez connu cette situation, vous l'aviez rappelé tout à l'heure en étant conseiller d'arrondissement, face à une double majorité, celle du Conseil d'arrondissement à laquelle s'ajoute celle du Conseil de Paris. Je voudrais, M. le Maire, d'abord vous remercier personnellement d'avoir bien voulu faciliter notre tâche. Vous avez en effet bien voulu nous donner un bureau dans la Mairie du 11<sup>ème</sup>, je tiens à le souligner. Vous avez bien voulu aussi que nous puissions publier une tribune dans la revue trimestrielle de la Mairie du 11<sup>ème</sup>. Je sais qu'il s'agit de dispositions législatives, mais je rappelle que sous l'ancienne mandature ce n'était pas possible avec M. SARRE. Je voudrais également remercier l'ensemble des agents de la mairie et bien sûr notre Secrétaire Général, pour la courtoisie et le respect qu'ils nous ont toujours témoigné à toute occasion dans cette mairie. Et vous me permettez simplement de terminer en remerciant du fond du cœur tous ceux et toutes celles qui durant ces six ans m'ont toujours apporté leur soutien sur les marchés, au sein des associations, dans les conseils de quartier, sur mon portable puisque, comme vous le savez, mon portable est ouvert et mon numéro de téléphone est public ; et puis aussi par leur vote, je ne les oublierai pas, et c'est bien sûr à eux à qui je pense beaucoup ce soir. Je vous remercie beaucoup M. le Maire. »

**M. le Maire :** « Merci Mme Claude-Annick TISSOT. Y-a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Oui M. Samuel DUFAY vous avez la parole. »

**M. DUFAY :** « Merci M. le Maire. Vous avez bien voulu avoir quelques mots sympathiques à l'égard des élus de l'opposition qui ont, comme vous le savez, un travail assez difficile étant dans cette position finalement très minoritaire, donc soyez-en remercié. A mon tour je voulais tout comme Mme Claude-Annick TISSOT vous témoigner tout le respect que j'ai pour les élus d'arrondissement et le travail qui est fait en proximité avec nos concitoyens. Soyez remercié pour tout le travail qui a été fait. Je voulais vous dire aussi que j'ai été peu de temps parmi vous, j'ai donc essayé d'incarner dans ce peu de temps une opposition pugnace mais équilibrée. Je souhaite bien sûr que l'opposition puisse continuer à exister, à faire son travail durant le mandat suivant. Je sais aussi, si les pronostics s'avèrent exacts, qu'il devrait y avoir à nouveau un élu MODEM ou apparenté MODEM dans le prochain conseil, et je m'en réjoui naturellement. »

**M. le Maire :** « Vous avez siégé peu de temps mais vous avez été très entreprenant, si j'ose ainsi m'exprimer, en tout cas très productif, je tiens à le souligner. Y-a-t-il d'autres demandes de parole ? Mme Khédidja BOURCART. »

**Mme BOURCART :** « Merci M. le Maire. Je voulais saluer déjà toute l'assistance avec qui j'ai pu travailler avec beaucoup de confiance, mais saluer aussi l'ensemble du personnel. J'ai essayé d'assumer mon mandat d'élue Verte pendant toute la mandature. Aujourd'hui j'estime avoir fait mon devoir et je reprends ma liberté pour pouvoir poursuivre d'une autre manière mon combat. Merci à tous. »

**M. le Maire :** « Merci Khédidja BOURCART de cette déclaration. Pas d'autres déclarations ? S'il n'y en a pas, je voulais saluer nombre de visages qui sont présents dans le public et qui assistent très régulièrement à ces conseils d'arrondissement. Je vous remercie de votre assiduité, de votre disponibilité. Et puis je n'ai pas évoqué ni la Direction Générale des Services, ni les agents de cette mairie, ni les membres de mon cabinet puisque j'ai eu

l'occasion de m'adresser directement à eux, et que j'aurai encore l'occasion de le faire, en tout cas je vous remercie, et je remercie les élus d'avoir salué l'investissement de tous ceux qui font tourner au quotidien cette mairie. »

### **DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

**M. le Maire :** « Je vous propose maintenant de rentrer dans le cadre très classique de ce Conseil d'arrondissement. Je vous propose que Mme Dominique KIELEMOËS soit notre secrétaire de séance. Je n'ai pas reçu de pouvoirs. »

### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 9 DECEMBRE 2013**

**M. le Maire :** « Vous avez reçu le procès-verbal de notre séance du 9 décembre 2013. Je pense que personne ne souhaite faire d'observation ? De ce fait je le mets aux voix. Qui s'abstient ? Personne. Qui vote contre ? Personne. Je vous propose donc d'adopter ce procès-verbal. »

### **Le procès-verbal est adopté à l'unanimité**

### **COMMUNICATION SUR LA PETITE ENFANCE**

**M. le Maire :** « Comme l'ordre du jour était très allégé, puisqu'il n'y a à l'arrivée que quatre projets de délibération, j'ai souhaité que nous puissions terminer sur une communication, concernant les plus jeunes de nos concitoyennes et de nos concitoyens, une communication sur la petite enfance. Je vais laisser la parole à M. Daniel ASSOULINE, Conseiller de Paris, conseiller délégué à la Petite Enfance pour faire cette communication. »

**M. Daniel ASSOULINE:** « Merci M. le Maire. Mes chers collègues, comme chaque année à la même époque, vous m'avez demandé de faire un état des lieux de l'accueil de la petite enfance dans le 11<sup>ème</sup> arrondissement. Je le fais bien volontiers, également avec un peu d'émotion puisque ce sera ma dernière communication sur la question. Je ne vais pas revenir sur toutes les informations déjà données au cours des communications précédentes. Vous pourrez suivre des chiffres qui vont s'afficher au fond de la salle sur le diaporama. Je ferai simplement un rappel rapide du panorama de notre situation actuelle, notamment en terme de places d'accueil, ensuite je viendrai à ce qu'il y a de nouveau, aux réalisations de 2013 et aux projets de 2014 pour faciliter en particulier les démarches de nos concitoyens concernant la garde des tous petits enfants.

Nous offrons aujourd'hui 2121 berceaux au total dans les établissements d'accueil de la petite enfance du 11<sup>ème</sup> arrondissement. Un peu plus de deux tiers, 1539 berceaux, sont offerts dans des établissements municipaux, et un tiers, 582 berceaux, dans des établissements associatifs,

subventionnés par la Ville de Paris. Ces berceaux sont installés dans 29 établissements municipaux et 19 établissements associatifs. Dans les établissements municipaux il y a 17 crèches collectives municipales, 2 crèches familiales, 2 pôles d'accueil familial au sein des crèches collectives et 4 haltes-garderies municipales et 4 structures en gestion déléguée.

Depuis l'année dernière, une nouvelle structure a été créée rue Moufle (c'est une superbe crèche avec beaucoup de lumière, beaucoup d'espace) augmentant notre offre de 66 nouvelles places. Nous avons eu le plaisir de l'inaugurer avec M. le Maire il y a quelques semaines. Jusque là nous l'appelions « crèche Truillot » car elle est dans l'impasse Truillot, mais désormais l'accès se fait par la rue Moufle et son nom définitif est bien la crèche de la rue Moufle. Cette crèche est ouverte depuis le 6 janvier 2014. Pour répondre au mieux au besoin des familles, cette structure accueille les bébés en horaires décalés, de 8h à 19h, conformément à ce que ce Conseil a décidé par délibération. La gestion de la crèche est confiée à un prestataire extérieur, mais la structure reste municipale. Les attributions de places sont décidées par la Commission d'attribution du 11<sup>ème</sup> arrondissement. La crèche est accessible par le 14 bis rue Moufle. Le programme des travaux a été fixé par la Direction des Familles et de la Petite Enfance (DFPE) qui a veillé au respect des normes d'accueil des très jeunes enfants. Des locaux techniques ont été aménagés en sous sol afin de conserver le plus possible d'espaces pour les enfants en rez-de-chaussée et au premier étage. La crèche dispose également d'espaces extérieurs confortables avec une grande cour de 140 m<sup>2</sup> et une terrasse couverte de 75m<sup>2</sup>. Elle bénéficiera par la suite d'un environnement très agréable puisqu'elle ne sera séparée du jardin public que par une clôture. Le projet prend en compte les exigences du Plan Climat afin de limiter au maximum les consommations en énergie primaire. Les grandes baies vitrées participent naturellement au confort thermique des sections d'enfant et à leur luminosité.

Comme je vous l'indiquais tout à l'heure, la gestion de l'équipement a été confiée à « La Maison Bleue », société spécialisée dans la gestion et la création de crèches pour les collectivités. La Maison Bleue a travaillé avec les services de la Ville sur le projet pédagogique de l'établissement qui s'articule autour de trois axes principaux : un accompagnement individualisé des enfants, des activités d'éveil variées et un lien fort avec les familles en les encourageant à s'impliquer dans la vie de la crèche. Et enfin, une importance particulière a été accordée au développement durable, grâce à des produits respectueux de l'environnement comme des couches biodégradables, les tissus en coton des habits du personnel, mais également en favorisant l'alimentation bio et en sensibilisant les enfants à l'environnement via des ateliers pédagogiques. Je rappelle que La Maison Bleue a l'habitude de travailler avec la Ville de Paris et qu'elle gère déjà des établissements dans d'autres arrondissements de la ville.

Je vous rappelle également que nous avons quatre établissements municipaux en projet :

- une crèche collective associative, impasse Saint Sébastien, qui sera une crèche de 40 places devant être livrée cette année ; elle devait être livrée initialement fin 2013, mais il y a du retard dans les travaux et dans la livraison.
- Trois autres crèches sont prévues, qui sont, elles des crèches municipales :
  - une crèche collective 63 boulevard de Charonne, 66 places, qui sera livrée en 2015
  - une crèche collective rue Bréguet dans l'espace, qui est en cours d'aménagement, libéré par la Poste, dont la livraison pourrait intervenir normalement en 2016
  - une crèche collective au 106 avenue de la République, 44 places, qui est également en projet.

Des études sont également en cours pour l'ouverture d'au moins un autre établissement associatif.

Au-delà de l'aspect quantitatif et de la création de nouvelles places, j'insiste sur l'attention très particulière portée à travers tous ces projets à la qualité de l'accueil des jeunes enfants dans notre arrondissement en favorisant des espaces vastes et illuminés, avec des lumières naturelles, et en prévoyant systématiquement que les enfants accueillis puissent l'être à temps plein en bénéficiant d'espaces extérieurs pour les jeux et les activités d'éveil.

En ce qui concerne les travaux de la Commission d'attribution, la composition est affichée au fond. Vous connaissez désormais le mode de fonctionnement de cette instance, qui est une instance collégiale dans laquelle participe tous les responsables petite enfance de l'arrondissement, que je préside et auquel participe un élu de l'opposition ; de ce point de vue, d'ailleurs je voudrais souligner la présence aux principales réunions de cette commission de Mme THIMONIER-VERRIER, et je l'en remercie. Cela donne plus de transparence et de légitimité aux travaux qui sont menés avec l'ensemble des responsables. En 2013, la principale commission d'attribution, celle du mois de mai, qui attribue les places libérées à la rentrée de septembre, a permis d'attribuer 522 places. Lors de la commission de septembre qui a suivi, nous avons attribué 256 places supplémentaires, dont les 66 places de la crèche rue Moufle. Donc en tout vous voyez que nous avons pu offrir un mode de garde dans les crèches municipales à 778 enfants entre la rentrée et décembre 2013, chiffre inférieur à celui de 2012 qui était de 834 places qui avait été également relativement important, mais supérieur à celui de 2011 (694 places). D'une année sur l'autre, vous voyez que globalement, nous avons systématiquement un tiers des places qui se libèrent à la rentrée, et que nous attribuons entre les commissions de mai et de septembre avec des reliquats en octobre, novembre et décembre essentiellement. Globalement un important travail a été réalisé avec les crèches associatives et les assistantes sociales chargées du suivi des assistantes maternelles, ce qui a permis comme l'année dernière d'éviter de nombreux doublons d'attributions et a limité le nombre de désistements, rendant plus efficace notre travail en commission. A ces quelques 800 places, il faudrait ajouter les admissions dans les haltes-garderies. Environ 50 places sont offertes aux familles ayant des besoins de temps partiel de garde ; ces 50 places, en temps partiel, sont utilisées par trois fois plus de familles. Et dans les crèches associatives, nous offrons à peu près tous les ans 200 places grâce au turn-over dans ces crèches. Donc globalement chaque année, nous attribuons 1000 places à peu près, nous satisfaisons 1000 demandes, dans un établissement d'accueil collectif de la Ville ou subventionné par la Ville. Il faut mettre en relation ces attributions avec les demandes, les dossiers qui sont déposés chaque année, 2149 dossiers cette année par exemple sont examinés lors de ces commissions. Ils sont légèrement en baisse cette année. Comme je l'avais déjà expliqué la fois précédente, ce nombre de dossiers ne correspond pas complètement au nombre réel de familles en attente d'une place car beaucoup d'entre elles font des double demandes, des demandes en crèches municipales, des demandes en crèches familiales, et quelque fois aussi une triple demande en crèche associative. Ce qui signifie qu'en réalité le nombre d'enfants et de familles qui attendent une place en crèche chaque année se situe plutôt autour de 1400-1500. Au total, si l'on ne prend que les admissions en crèches municipales, nous arrivons à offrir une solution à environ 55 % des familles ayant déposé un dossier au RIF (Relais Info Famille), c'est-à-dire qui sont en demande de place, un chiffre maintenant à peu près stable par rapport à 2012, montrant que du point de vue de l'efficacité du fonctionnement, de l'attribution et de la gestion de ces places, nous atteignons un palier, un optimum de fonctionnement ; j'y reviendrai à travers les taux de satisfaction et les taux de fréquentation. Si on ajoute le secteur associatif, on atteint 70% de la demande : 1000 places sur 1400-1500. 70% de la demande est couverte dans le 11<sup>ème</sup> arrondissement, ce sont des chiffres satisfaisants en soi, surtout si nous les comparons aux performances des autres grandes villes comparables à la ville de Paris, comparables au 11<sup>ème</sup> arrondissement. Mais évidemment nous n'oublions pas les familles pour lesquelles nous n'avons pas trouvé de solution. Le RIF, de ce point de vue, les

accompagne de façon individualisée. Nous avons une réunion mensuelle dite des « Jeudi du RIF » qui présente à toutes les familles les différents modes de garde disponibles sur l'arrondissement. Cette réunion, qui associe les différents responsables de la petite enfance (la PMI, les responsables des structures, etc.), nous l'avons élargie à d'autres participants du monde associatif, de façon à essayer d'apporter une information la plus complète possible à chaque famille. Dans ces « Jeudi du RIF » nous accueillons souvent un représentant de la Fédération des Particuliers Employeurs qui s'est vu attribué par la Ville un marché pour accompagner les familles dans la recherche d'un mode de garde, et nous renseignons chaque famille sur les modes de garde à domicile existant sur l'arrondissement. Grâce au RIF, les inscriptions en crèche et surtout, l'accueil et une information complète, un accompagnement individualisé de chaque famille sur l'ensemble des dispositifs dédiés à la petite enfance, se sont considérablement améliorés, puisque le RIF existe dans notre arrondissement depuis quatre ans maintenant. Il facilite également grandement la préparation des commissions d'attribution des places en crèche. Je tiens vraiment à remercier chaleureusement le personnel du Relais Info Famille qui est extrêmement dévoué, extrêmement professionnel, qui accueille le public avec beaucoup d'humanité et d'attention à chaque problème, pour accompagner les parents dans cette recherche qui est souvent chargée d'émotions, de difficultés, d'angoisse. La dernière enquête de satisfaction de la Mairie du 11<sup>ème</sup>, réalisée dans le cadre de la démarche de labellisation qualité QUALIPARIS, révèle d'ailleurs un taux de satisfaction de 96% quant à la qualité de l'accueil réservé aux administrés par le Relais Info Familles. C'est d'ailleurs un service qui a été agrandi au cours de l'année 2013. Il est désormais installé dans un espace unique, de façon à accueillir dans de meilleures conditions les familles, de respecter la nécessaire confidentialité des familles qui sont reçues individuellement par un conseiller. Nous avons été également pilote, avec succès, dans le déploiement en 2013 d'un nouveau logiciel de gestion de l'accueil de la petite enfance, le Système d'Information Petite Enfance (SIPE), beaucoup plus performant, qui va permettre de dématérialiser toutes sortes d'opérations, qui va permettre aux familles de s'inscrire, suivre leur dossier, de payer et d'avoir toutes sortes d'information directement sur internet. Pour nous, au niveau de la commission d'attribution, cela va nous permettre d'intégrer de façon beaucoup plus efficace et de traiter de façon beaucoup plus rapide les critères, les priorités que nous avons fixées à l'attribution des places en crèches.

Voilà ce que je peux vous dire sur cet aspect des choses, c'est ce qui était vraiment nouveau en 2013. Pour qu'aucune place ne soit perdue pour l'accueil des tout petits enfants de l'arrondissement, nous sommes aussi très attentifs aux taux d'admission dans nos crèches et à l'amélioration des taux de fréquentation ; je vous en avais déjà parlé au cours des précédentes communications. Le nouveau logiciel ne nous permet pas d'avoir les derniers chiffres globalisés sur toute l'année 2013 mais nous avons ceux du premier semestre 2013, qui sont en général confirmés et se reportent sur le second semestre. Nous avons atteint un taux d'admission dans les crèches du 11<sup>ème</sup> arrondissement de 96,9%, ce qui est un très bon chiffre, légèrement supérieur à la moyenne parisienne qui est de 96,4%, soit 0,5 point de plus ici. Le taux de fréquentation est désormais autour de 80%, ce qui est aussi un progrès par rapport à ce que nous avons en début de mandature, qui était de 10 à 15 points inférieur, désormais stable depuis 2012, et montre que nous avons atteint un optimum dans le fonctionnement et dans l'effort qui a été fourni pour améliorer à la fois le taux d'admission et le taux de fréquentation. D'ailleurs pour améliorer le taux d'admission, nous faisons avec les coordinatrices un travail de détail puisque à chaque fois, dès que possible, quand des familles ne prennent qu'une partie de la semaine, c'est-à-dire trois ou quatre jours sur cinq, nous faisons en sorte que les journées libérées soient cumulées avec d'autres de telle manière à permettre à des familles d'avoir une place en crèche, ce qui nous a permis d'arriver quasiment à ces 100% de taux d'admission et, aux crèches du 11<sup>ème</sup> arrondissement de fonctionner avec un effectif optimum.

Comme chaque année, nous avons profité de la période estivale pour réaliser des travaux de gros entretiens dans les établissements. L'année dernière, nous avons fait 300 000€ d'investissement avec la rénovation complète de la crèche Pelée. Cette année, en 2013, nous avons investi 250 000€ dans des travaux d'étanchéité et de réaménagement de la section bébés en la crèche du 56 rue Saint Maur. Les circulations du rez-de-chaussée de la crèche Popincourt ont bénéficié également de travaux. Par ailleurs en plus de ces travaux, les crédits de l'Etat Spécial nous ont permis une fois de plus d'assurer l'entretien quotidien de nos structures. Dans ce cadre-là ce sont 56 000€ qui ont été consacré en 2013, en plus des grosses opérations que j'ai évoquées, avec par exemple la création d'un placard à la Halte Garderie Allée Verte ou encore la réfection du carrelage du hall d'entrée de la crèche Duranti.

Enfin je voudrais dire un mot sur le travail remarquable réalisé par les équipes des crèches du 11<sup>ème</sup> arrondissement. Vous savez que l'accès à un mode de garde est un véritable enjeu social du service public, non seulement pour tendre vers l'égalité professionnelle homme-femme, mais aussi pour améliorer la réussite scolaire car l'accueil avant trois ans des enfants des familles les plus défavorisées joue souvent dans ces aspects de réussite scolaire ultérieure. Nous travaillons avec les équipes sur le meilleur accueil possible des enfants dans ces établissements, de façon à contribuer à la lutte contre les inégalités sociales, à la réduction de ces inégalités sociales qui produisent très souvent leurs effets dès le plus jeune âge. Par exemple, pour illustrer cet aspect pédagogique du travail, les enfants issus des familles les plus modestes ont accès très souvent à beaucoup moins de mots que ceux des familles les plus favorisées (quelques centaines de mots contre quelques milliers). La crèche joue ici un rôle fondamental, et de ce point de vue nous avons pris de nombreuses initiatives dans nos établissements grâce à l'expérience des équipes qui les animent et qui les mènent. Un travail autour du livre a été réalisé à travers le comité de lecture monté en partenariat avec la bibliothèque Parmentier et l'association Lire à Paris, qui consiste en des échanges autour de la littérature enfantine, et qui permet aux crèches de se renouveler en proposant de nouveaux livres aux enfants. Il existe également une belle initiative autour des marionnettes et du Kamichibai, du théâtre japonais. Les éducateurs se rencontrent aussi très régulièrement pour échanger sur les activités à proposer aux enfants pour favoriser leur développement. Cette attention au développement de l'enfant passe également par un éveil au goût et aux saveurs. Les agents de service sont très mobilisés sur ce sujet et échangent constamment sur cet aspect du travail pédagogique. Nos structures collectives jouent de ce point de vue un véritable rôle de lutte pour l'égalité des chances. Elles sont également des lieux de solidarité ; nous avons accueilli une nouvelle fois dans le 11<sup>ème</sup> arrondissement en 2013 l'opération « Les Bébé du Cœur » grâce à laquelle les familles du 11<sup>ème</sup> ont donné, soit dans les établissements, soit en mairie du matériel de puériculture, des vêtements, différents objets pour les petits enfants, à destination des familles qui sont dans le besoin. Toutes ces mobilisations sont portées par les équipes des crèches, et le service public de la petite enfance parisien qui montre sa qualité de ce point de vue et qui mérite tout à fait la reconnaissance qui est la sienne, de la part des familles à Paris et dans le 11<sup>ème</sup> arrondissement qui plébiscitent les demandes de places en crèches collectives. Cet engagement, la Mairie le porte également dans un rôle de proximité en donnant le plus de moyens possible aux établissements pour effectuer ce travail. Par exemple nous avons acheté récemment des petits outils de jardinage pour accompagner des activités d'éveil au jardinage dans les crèches de l'arrondissement. D'une manière plus générale, cette réflexion sur les activités d'éveil des enfants et sur la qualité de leur accueil se nourrit également des débats que nous menons avec les parents dans les Conseils de parents. Vous savez que depuis quatre ans nous avons été pionniers dans la mise en place de Conseils de parents, des conseils participatifs dans lesquels sont représentés des élus, des parents de chaque crèche. Deux Conseils existent dans le 11<sup>ème</sup> arrondissement, un du secteur Nord et du secteur Sud, qui ont permis d'échanger au cours de ces années sur de très nombreux sujets.

Par exemple en 2013 nous avons abordé les questions liées aux médicaments et soins des enfants, à l'alimentation des enfants, au développement du bio et de filières d'alimentation bio pour les enfants. Nous avons abordé les questions de formation du personnel, du recensement de présence des enfants dans les crèches, du recrutement du personnel, des volants de remplacement existant désormais dans chaque arrondissement de Paris,... toutes sortes de sujets qui ont été débattus, et qui font l'objet à la fois d'information des parents mais aussi de questions et de propositions des parents qui permettent d'améliorer notre service dans les crèches.

Pour finir sur cette année 2013, je voudrais dire un mot des changements survenus à la direction de plusieurs crèches du 11<sup>ème</sup>. La directrice de la crèche Jean Pierre Timbaud, Mme Clothilde DURET, qui a longtemps été avec nous, nous a quitté pour de nouvelles fonctions en septembre dernier. Prochainement, Stéphanie POSS, la directrice très dynamique de la crèche Robert Houdin, va rejoindre une crèche du 12<sup>ème</sup> arrondissement. Le docteur Nadine FRYBOURG, qui a fait bénéficier de sa grande compétence la PMI (Protection Maternelle et Infantile) de l'arrondissement et les enfants du 11<sup>ème</sup> pendant 23 ans, nous quitte également pour de nouvelles fonctions dans le 20<sup>ème</sup> arrondissement. D'un autre côté, des directeurs ont rejoint les établissements de notre arrondissement : Mme Zahra MAHDJOUR a pris la direction de la crèche Jean-Pierre Timbaud ; M. François CORMONT est désormais directeur adjoint de la crèche Cour Debille ; Mme Johanna GATINEAU, directrice adjointe également, a rejoint la crèche Duranti ; et Mme Viviane TALLON est directrice adjointe au 108 rue Saint Maur. Ils vont s'inscrire évidemment dans cette dynamique collective qui est celle de l'accueil de la petite enfance dans le 11<sup>ème</sup> et des efforts qui sont menés par tous ces personnels pour accueillir dans les meilleures conditions les enfants du 11<sup>ème</sup>.

Pour conclure, je voudrais remercier très chaleureusement tous les professionnels de la petite enfance de l'arrondissement, les responsables d'établissements, les coordinatrices des crèches, les médecins de la PMI, les agents du Relais Info Familles qui sont extrêmement dévoués et qui ne ménagent pas leurs efforts, tous ces personnels qui nous permettent de faire des établissements d'accueil des lieux d'épanouissement pour les enfants, particulièrement prisés des familles. Pour conclure, je voudrai souligner également le travail qui est fait par la Direction Générale des Services de l'arrondissement, en l'occurrence M. Philippe PICQUART et M. Loïc BAÏETTO ; le premier parce qu'il a grandement contribué à l'installation du RIF dans cette Mairie et à son fonctionnement optimum, le second parce qu'il est d'une efficacité et d'un dévouement constant dans le suivi de l'accueil de la petite enfance dans le 11<sup>e</sup> arrondissement, dans les relations avec les professionnels comme avec les parents et dans le fonctionnement du RIF. Je vous remercie »

**M. le Maire :** « Merci Daniel ASSOULINE pour cette communication particulièrement complète qui permet de tout savoir sur la petite enfance dans le 11<sup>ème</sup> arrondissement, sans avoir à le demander, ce qui est une excellente chose. J'ai entendu beaucoup de chiffres, beaucoup de statistiques. Je retiens un chiffre, c'est celui qui m'a le plus marqué parmi ceux que vous avez exprimé : crèches municipales et associatives confondues ont satisfait aujourd'hui en 2013 dans le 11<sup>ème</sup> arrondissement 70% des demandes, 7 demandes sur 10 ce qui est évidemment un chiffre que l'on n'avait pas atteint jusque là. Qui souhaite intervenir ? Ou l'information a été suffisamment complète pour ne pas demander de compléments d'information ? Je m'associe naturellement aux remerciements exprimés par Daniel ASSOULINE ; d'abord aux élus qui ont siégé à la commission d'attribution, et bien sûr à tous les services de la Ville, de la Mairie du 11<sup>ème</sup> arrondissement comme les crèches de notre arrondissement. S'il n'y a pas de question, je vous propose de passer aux projets de délibération pour lesquels notre Conseil est soumis pour avis.»

## **PROJETS DE DELIBERATIONS DU CONSEIL DU 11<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT**

### **AFFAIRES CULTURELLES**

#### **2014 DAC 16 Subvention (130.000€), avenant à convention avec une association promouvant les arts de rue.**

**M. le Maire :** « Tout d'abord dans le domaine des affaires culturelles, des subventions, avenants à convention et convention avec cinq associations promouvant les arts de la rue. Stéphane MARTINET a la parole pour rapporter. »

**M. MARTINET:** « Merci M. le Maire. Il s'agit en fait d'une seule subvention qui nous concerne dans le 11<sup>ème</sup> arrondissement, attribuée à l'association 11<sup>ème</sup> Evènements qui organise le festival Onze Bouge. Nous avons versé une première partie de la subvention qui est fixée à 130 000€ pour l'année 2014 au mois de décembre. Il s'agit maintenant d'un complément permettant à cet organisme d'être doté avant la période dans laquelle nous allons entrer et qui ne comporte pas de Conseil de Paris qui aurait permis de lui attribuer la subvention permettant d'organiser l'évènement qui aura lieu au mois de juin. C'est la raison pour laquelle elle est la seule subvention proposée à notre vote avant les élections. Donc pour détailler, sur les 130 000€ il y a 117 000€ au titre de la culture et 13 000€ au titre de la jeunesse. »

**M. le Maire :** « Merci Stéphane MARTINET. Y-a-t-il des demandes d'intervention sur ce projet de délibération, sachant que le festival Onze Bouge est un festival qui en était en 2013 à sa dix-septième édition et qui s'est installé durablement dans le territoire du 11<sup>ème</sup> arrondissement, en plus en sachant sortir des lieux culturels fermés pour s'inscrire de plus en plus dans l'espace public et rendre l'art accessible au plus grand nombre. Je rappelle que ces spectacles sont gratuits, d'où la nécessité de subventionner l'association. Je mets le projet de délibération DAC 16 aux voix. Qui s'abstient ? Personne. Qui vote contre ? Personne. Je vous propose donc d'adopter cette délibération.»

**Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.**

### **JEUNESSE ET SPORT**

#### **2014 JS 177 Conventions d'occupation temporaire du domaine public pour l'installation et l'exploitation de distributeurs automatiques de boissons, denrées alimentaires et articles de sport dans les établissements sportifs de la Ville de Paris**

**M. le Maire :** « Jeunesse et sport, Jean-Marie BARRAULT va rapporter sur le projet de délibération DJS 177. »

**M. BARRAULT :** « Merci M. le Maire. Certains établissements sportifs de la Ville de Paris sont équipés de distributeurs automatiques de boissons, denrées alimentaires ou encore

articles de sport, gérés par différentes entreprises dans le cadre de conventions d'occupation du domaine public. Ces conventions étant arrivées à expiration, une consultation a été lancée afin de renouveler ces occupations.

Elles font l'objet d'un découpage géographique pour les prestations de distribution de denrées alimentaires et de boissons et d'un lot technique unique pour les articles de sports.

- Dans la circonscription Nord/Est, sur les arrondissements du 1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup>, 9<sup>ème</sup>, 10<sup>ème</sup>, 11<sup>ème</sup>, 12<sup>ème</sup>, 18<sup>ème</sup>, 19<sup>ème</sup> et 20<sup>ème</sup> : 15 distributeurs pour 8 établissements
- Pour la circonscription Sud, pour les arrondissements du 3<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup>, 5<sup>ème</sup>, 6<sup>ème</sup>, 13<sup>ème</sup> et 14<sup>ème</sup> : 18 distributeurs pour 16 établissements.
- Dans la circonscription Ouest, les arrondissements 7<sup>ème</sup>, 8<sup>ème</sup>, 15<sup>ème</sup>, 16<sup>ème</sup>, 17<sup>ème</sup> : 38 distributeurs pour 20 établissements.
- Lot technique relatif à la distribution d'articles de sports : 31 distributeurs pour 31 piscines.

L'avis d'appel public à candidature a été publié dans le journal l'Equipe du 12 juillet 2013 et au BMO n°56 du 16 juillet 2013. Il a été procédé à l'ouverture des plis le 20 août 2013. Quatre candidats ont répondu au lot n°1; six candidats ont répondu au lot n°2 ; cinq candidats ont répondu au lot n°3; deux candidats ont répondu au lot n°4. Il ressort de l'analyse que certains candidats ne répondent pas exactement aux critères de la consultation. En effet, l'AAPC précisait que « les candidats sont informés qu'en application du plan Paris Santé Nutrition ils devront obligatoirement proposer des barres céréalières et de l'eau. ». Or, FLRJO s'est borné à proposer la mise en place de distributeurs de jus d'orange frais et COCA COLA à présenter différents types de boissons fraîches, sans toutefois intégrer de denrées alimentaires. Ces deux candidats n'ont dès lors pas répondu à la consultation. L'analyse, effectuée dans le rapport, a ensuite permis de départager les candidats restants. C'est essentiellement la proposition financière qui a discriminé les candidats, tous ayant répondu à la proposition d'exploitation de manière assez satisfaisante. Au regard de cette analyse il est proposé d'attribuer les lots 1 et 2 à DDA le lot 3 à PROXIMATIC et le lot 4 à TOPSEC. Voilà M. le Maire.»

**M. le Maire :** «Merci Jean-Marie BARRAULT. Y-a-t-il des demandes d'intervention sur ce projet de délibération? M. CORSIA.»

**M. CORSIA :** «Je ne peux pas m'empêcher de réagir car je trouve qu'il y a un manque de cohérence quelque part. On a interdit les appareils de distribution de boissons avec beaucoup de sucre à l'intérieur des écoles, et ce sont les mêmes gamins qui sortent de l'école et vont faire du sport, qui se retrouvent en face de boissons très énergisantes avec beaucoup de calories. Alors certes on respecte le Plan Nutrition Santé en proposant des barres céréalières et de l'eau, mais on ne sait pas en quelle proportion, ni à quel niveau de visibilité dans l'appareil ils se trouvent, car on sait que pour des raisons de marketing on place les boissons les plus vendues au niveau du regard. J'attire simplement l'attention sur une vigilance extrême, nos gamins ont une santé qu'il faut préserver. »

**M. le Maire :** «Très bien Jean-Pierre CORSIA, c'est dit. C'est comme la publicité à la télévision au milieu des programmes destinés aux enfants, c'est un peu la même problématique. Merci de rappeler des préoccupations de santé publique tout à fait élémentaires, donc c'est livré à notre réflexion pour les années qui viennent. Pas d'autres demandes d'intervention ? Je mets ce projet de délibération aux voix. Qui s'abstient ? Personne. Qui vote contre ? Personne. Je vous propose donc d'adopter cette délibération.

**Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.**

## **LOGEMENT ET HABITAT**

### **2014 DLH 14 Réaménagement d'un emprunt contracté par LOGIREP auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, pour le financement d'un programme d'acquisition-amélioration de 4 logements PLAI, 95 rue de Montreuil (11e)**

**M. le Maire :** « Projet de délibération DLH 114, Denis GETTLIFFE, concernant une adresse au 95 rue de Montreuil. »

**M. GETTLIFFE:** « Oui M. le Maire. Il s'agit du réaménagement d'un emprunt contracté par LOGIREP auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour le programme d'acquisition-amélioration de quatre logements PLAI au 95 rue de Montreuil. C'est dans une délibération de décembre 2003 que la Ville de Paris avait accordé sa garantie pour un emprunt de plus de 400 000€ LOGIREP a finalement contracté un prêt inférieur à ce montant, puisque le prêt contracté est finalement d'un montant de 321 434€ Par ailleurs, et toujours dans un souci de maîtrise des coûts, la société a obtenu de la Caisse des Dépôts et Consignations le réaménagement de ce prêt de façon notamment à bénéficier d'un taux effectif global inférieur et permettant de limiter le montant des annuités. Le prêt est dorénavant indexé sur l'Euribor 3 mois. Je rappelle que l'Euribor est avec l'Eonia, l'un des deux principaux taux de référence du marché monétaire de la zone euro, et que son nom est formé à partir de la contraction des mots anglais « Euro Interbank Offered Rate » signifiant en français « taux interbancaire offert en euro ». Il faut signaler que le taux aujourd'hui de l'Euribor est très significativement inférieur au taux du Livret A, puisque le taux de l'Euribor est de 0,29%. Donc la société LOGIREP, en obtenant le réaménagement de ce prêt, a significativement diminué ses annuités. C'est la raison pour laquelle je vous invite à adopter cette délibération qui va donc maintenir la garantie de la Ville pour l'emprunt réaménagé dans les termes que je vous ai indiqué. »

**M. le Maire :** « Merci. Des demandes d'intervention? Il n'y en a pas, ce projet de délibération ne suscite pas de controverse. Je mets ce projet de délibération aux voix. Qui s'abstient? Personne. Qui vote contre? Personne. Je vous propose donc d'adopter cette délibération. »

**Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.**

## **POLITIQUE DE LA VILLE ET INTEGRATION**

### **2014 DPVI 4 Subventions (53.000 euros) à seize associations menant des actions au titre de la Politique de la ville sur le quartier Fontaine au Roi (Première enveloppe, 11e).**

**M. le Maire :** « Nous en arrivons au dernier projet de délibération inscrit à notre ordre du jour. Cela concerne la Politique de la Ville et Intégration. Seize associations visées dans ce projet de délibération DPVI 4. La parole est à Nawel OUMER pour rapporter. »

**Mme OUMER :** « Merci M. le Maire. Effectivement il s'agit, comme nous en avons l'habitude en début de chaque année, de donner un avis favorable à la proposition de délibération qui concerne la première partie de l'enveloppe annuelle des subventions allouées au titre de la Politique de la Ville , c'est-à-dire en application du Contrat urbain de cohésion sociale pour le quartier Fontaine au Roi. La somme globale de cette subvention est de 53 000€ qui se répartit au bénéfice de seize associations. Je vais vous en rappeler quelques unes qui sont bien connues de notre municipalité et du territoire dans lequel elles œuvrent. Vous avez notamment l'association Quartier Libre XIe en matière d'emploi, d'insertion et de développement économique ; l'association ADAGE, en matière de développement du lien social, d'accès au droit et de la citoyenneté ; l'association « Cathie Couronne » ; « Babelville.com » qui porte le fond de soutien aux initiatives d'habitants ; l'association « APICED » ; la régie de Quartier Fontaine au Roi ; l'association « La Petite Rockette » en matière d'actions concernant l'éducation, la jeunesse et les sports ; l'association « Paris Est Mouv' » ; l'association « Tatoosports » ; le « CAFAM » qui travaille en direction des familles matrifocales et monoparentales ; « APC Manufacture Chanson » ; la compagnie « Matador » ; la compagnie « Par Has'Arts » et l'association « Proquartet ». Donc un ensemble d'actions qui sont subventionnées pour couvrir toutes les priorités à destination de tous les publics prioritaires de la Politique de la Ville sur la base bien évidemment du projet de territoire défini lors de la dernière conclusion et du renouvellement du Contrat urbain de cohésion sociale. Je vous remercie de bien vouloir donner un avis favorable à cette délibération. »

**M. le Maire :** « Merci Nawel OUMER. Y-a-t-il des demandes d'interventions ? Là aussi on connaît bien les associations, on connaît bien le quartier politique de la Ville concerné, celui de la Fontaine au Roi. Je mets le projet de délibération aux voix. Qui s'abstient ? Personne. Qui vote contre ? Personne. Je vous propose donc d'adopter cette délibération. »

**Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.**

**A 20h20, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.**